

RAPPORT ANNUEL

2002



Sommaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	<u>PAGE 3</u>
ORDRE DU JOUR	<u>PAGE 4</u>
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	<u>PAGE 5</u>
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	<u>PAGE 9</u>
BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS	<u>PAGE 11</u>
COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS	<u>PAGE 12</u>
TABLEAUX FINANCIERS DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS	<u>PAGE 13</u>
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	<u>PAGE 14</u>
COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	<u>PAGE 17</u>
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	<u>PAGE 25</u>
PROJET DE RÉOLUTIONS	<u>PAGE 27</u>

SOGB

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Président : M. Fulgence KOFFY

Vice-président : M. Hubert FABRI
M. Vincent BOLLLORE

Administrateur : M. François AMANI GOLLY
M. Vincent AGNIMEL NIAGNE
M. Luc BOEDT
P.F. Représentation
Bolloré participations
M. Philippe de TRAUX de WARDIN

Direction Générale

La Direction Générale est assurée par M. Jean-Marc JULIEN.

Commissaires aux comptes :

ERNST & YOUNG – CCCA 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01

Commissaires aux comptes suppléants

Christian MARMIGNON
Monsieur TIEMELE YAO DJUE

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport général des Commissaires aux Comptes

2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

3. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

4. Affectation des résultats

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

SOGB

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des prescriptions légales et de l'article 23 des statuts en vigueur pour vous rendre compte de l'activité de votre société, des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2002, et soumettre à votre approbation les comptes de résultats et le bilan dudit exercice.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes vous rendront compte, dans un instant de leur mission.

Le rapport annuel, les comptes de résultats, le bilan, les états annexés, de même que les rapports des commissaires aux comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition.

1. Synthèse du rapport d'activités

1.1 Présentation générale

1.1.1 Objet

La SOGB, Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc naturel.

La SOGB exerce son activité à Grand-Béréby, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 34.424 hectares dont 15.762 hectares ont été plantés en hévéas et 5.397 en palmier à huile, et 54 hectares en café robusta.

L'effectif du cheptel bovin se monte à 499 têtes.

1.1.2 Capital

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21.601.840.000 F CFA, divisé en actions de 10.000 F CFA l'une. Ce capital est réparti comme suit :

État ivoirien :	3.202.960.000 F CFA soit 14,83 %
Béréby Finances :	14.078.510.000 F CFA soit 65,17 %
Actionnaires privés :	4.320.370.000 F CFA soit 20,00 %

SOGB

1.1.3 Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

M. Fulgence KOFFY,	Président
M. Hubert FABRI,	Vice-président
M. Vincent BOLLORE,	Vice-président
M. François AMANI GOLLY,	Administrateur
M. Vincent AGNIMEL NIAGNE,	Administrateur
P.F. Représentation,	Administrateur
M. Luc BOEDT,	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN, Bolloré Participations,	Administrateur

1.1.4 La Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Marc JULIEN

1.2 Organes sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis :

Le Conseil d'Administration

le 20 mars 2002

le 06 décembre 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire

Le 23 avril 2002

1.3 Participations

La seule participation de notre Société est celle, minoritaire, détenue dans HEVEGO pour une valeur d'un million FCFA

1.4 Activités

Au cours de l'exercice 2002, la SOGB a vendu 41 594 tonnes de caoutchouc (soit 1 873 tonnes en moins par rapport à l'année 2001) pour un chiffre d'affaires de 19 838 209 805 FCFA, ce qui donne un prix moyen de vente de 477 FCFA/KG contre 395 FCFA/KG en 2001, soit une hausse de 82 FCFA/KG.

La plantation a produit 24 984 tonnes de caoutchouc à partir de coagulum et de latex pour une surface en saignée de 14. 201 hectares, le rendement est donc de 1.759 kg/ha.

Le Centre de Conditionnement a transformé 23 183 tonnes de caoutchouc sec en provenance de la plantation et 18 423 tonnes en provenance des planteurs villageois et privés, soit un total de 41 606 tonnes.

Les quantités de caoutchouc produites à la sortie du Centre de Conditionnement comprenaient, entre autres, les qualités cataloguées, 3CV60, 10 M et 10.

SOGB

Au 31 décembre 2002, le nombre total d'employés permanents de la SOGB était de 3.397 personnes.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 8 664 millions de FCFA et sont constitués essentiellement de la plantation de 182 hectares de jeunes hévéas, et de 1 767 hectares de palmiers à huile (surface 2002), plus 185 hectares récupérés dans les parcelles antérieures.

<u>Hévéa</u> dont - Investissements agricoles - Quote-part frais généraux - Construction - Achats équipements	845 millions F CFA 247 millions 304 millions 98 millions 196 millions
<u>Palmier</u> dont - Investissements agricoles - Quote-part frais généraux - Construction - Achats équipements - Frais financiers spécifiques	3 828 millions F CFA 1 979 millions 925 millions 105 millions 209 millions 609 millions
<u>Huilerie</u> Dont - Frais Financiers	3 990 millions F CFA 637 millions

Le projet plantations villageoises (hévéa) financé par la DEG est achevé à 2 076 hectares, celui financé par le FISDES est achevé à 1.253 hectares.

2. Résultats comptables

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002 se traduit par un bénéfice net de 1.354 253 366 FCFA contre un bénéfice net de FCFA 1 629 122 271 FCFA au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2002 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

SOGB

3. Affectation des résultats

Votre conseil d'administration vous propose d'affecter comme suit, les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2002 :

Bénéfice Net de l'exercice	1.354 253 366
Attribution à la Réserve légale (10%)	135 425 337
Attribution à la Réserve légale libre (30 %)	406 276 010
Le solde au compte report à nouveau soit	812 552 019
Total égal au bénéfice net de l'exercice	1354 253 366
Report à nouveau au 31/12/2001	5 228 172 885
Report à nouveau au 31/12/2002	6 040 724 904

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Dans nos précédents rapports, nous avons formulé une réserve en raison du non-respect du principe de permanence des méthodes en matière de détermination de la provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel. La note 1.7 de l'annexe décrit la méthode définitivement retenue par la société.
- Il a été procédé à un changement de méthode sur la valorisation

SOGB

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Christian Marmignon
Associé

Le 26 mars 2003

SOGB

Bilans résumés et comparés
(en millions de FCFA)

	31/12/2001	31/12/2002
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	22	3
Immobilisations corporelles	31.627	38.116
Autres immobilisations	703	3.405
	-----	-----
Actif immobilisé	32.352	41.524
Stocks	2.463	3.574
Créances et emplois assimilés	6.078	7.702
	-----	-----
Actif circulant	8.541	11.276
Trésorerie-actif	1.836	1.593
Écart de conversion actif	13	70
	-----	-----
TOTAL ACTIF	42.742	54.463
	=====	=====
PASSIF		
Fonds propres	29 915	30.573
Résultat net de l'exercice	1.629	1.354
Provisions réglementées et fonds assimilés	-	-
	-----	-----
Capitaux propres	31.544	31.927
Dettes financières	1.687	5.269
Provision financière pour risques et charges	1.104	1.452
Dettes financières et ressources assimilées	2.791	6.721
Dettes à long et moyen terme		
Fournisseurs d'exploitation	1.490	1.062
Autres dettes circulantes	5.233	5.335
	-----	-----
Passif circulant	6.723	6.397
Trésorerie-passif	1.684	9.195
Écart de conversion passif	-	223
	-----	-----
TOTAL PASSIF	42.742	54.463
	=====	=====

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

SOGB

(en millions de FCFA)

	31/12/2001	31/12/2002
Chiffre d'affaires et autres produits		
Ventes de marchandises	50	95
Production vendue	17.210	19.887
Travaux services vendus	3	2
Production stockée	470	(30)
Production immobilisée	3.792	5.231
Produits accessoires	221	239
Autres produits	222	447
Total chiffre d'affaires et autres produits	21.968	25.871
Achats de matières premières et variation de stocks	(5.298)	(6.153)
Autres achats	(3.341)	(3.361)
Transports	(532)	(523)
Services extérieurs	(2.262)	(2.551)
Impôts et taxes	(386)	(1.346)
Autres charges	(291)	(344)
Total achats et frais divers	(12.110)	(14.278)
Valeur ajoutée	9.858	11.593
Charges de personnel	(5.258)	(5.474)
Excédent brut d'exploitation	4.600	6.119
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2.945)	(3.543)
Transferts de charges	547	335
Reprises de provisions	926	1.067
Résultat d'exploitation	3.128	3.978
Produits financiers	98	150
Charges financières	(558)	(1.647)
Résultat financier	(460)	(1.497)
Résultat des activités ordinaires	2.668	2.481
Produits hors activités ordinaires	323	91
Charges hors activités ordinaires	(481)	(472)
Résultat hors activités ordinaires	(158)	(381)
Impôt sur le résultat	(881)	(746)
Résultat net	1.629	1.354
	=====	=====

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

SOGB

(en millions de FCFA)

31/12/2001 **31/12/2002**

RESSOURCES

Capacité d'autofinancement globale	3.819	4.198
Cessions d'immobilisations corporelles	11	6
Cessions d'immobilisations financières	312	85
Autres dettes financières	1.362	4.267
Variation du besoin de financement	1.475	

TOTAL DES RESSOURCES

6.979 **8.556**

Insuffisance de trésorerie

923 **7.754**

TOTAL GÉNÉRAL

7.902 **16.310**
==== =====

EMPLOIS

Dividendes	1.728	972
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	20	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.096	8.971
Acquisitions d'immobilisations financières	554	2.787
Remboursements d'emprunts	1.504	684
Variation du besoin de financement	-	2.896

TOTAL DES EMPLOIS

7.902 **16.310**

Excédent de trésorerie

-

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement complet des frais d'amortissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Les coûts d'acquisition des logiciels informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur cinq ans.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations acquises sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations produites par la société pour elle-même sont amorties à partir de leur date de mise en service, et les nouvelles plantations sont amorties à partir de la date de mise en saignée.

◇ Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des terrains sont amortis sur une durée de 33 ans pour les terrains agricoles et sur une durée de 99 ans pour les terrains à bâtir ; la durée de 99 ans correspond à la durée du bail emphytéotique.

◇ Plantations - cultures en saignée

Les plantations d'hévéas sont amorties sur une période de 33 ans à partir du septième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en saignée des plantations d'hévéas.

◇ Autres immobilisations

Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur date d'acquisition ou d'apport.

Les durées d'amortissement retenues pour les principales catégories d'immobilisations acquises sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| - Constructions d'exploitation et logements du personnel : | |
| . en bois | 10 ans |
| . en maçonnerie | 20 ans |
| - Bâtiments sociaux | 20 ans |
| - Matériels et outillages techniques et industriels | 5 -10 ans |

- Matériels roulants 4 -10 ans
- Mobiliers, agencements, installations et matériels de bureau 5 -10 ans

1.4 Immobilisations en cours

Les coûts directs et indirects de création des plantations sont accumulés dans les comptes d'immobilisations en cours jusqu'à la date de mise en exploitation. Ces coûts sont évalués sur la base de la comptabilité analytique de la société qui permet d'identifier les coûts relatifs à la création ou à l'extension des plantations. Les coûts directs et indirects des plantations incorporés dans les immobilisations en cours comprennent une quote-part des frais généraux et des frais communs déterminés sur la base du rapport existant entre les surfaces immatures et les surfaces totales.

1.5 Stocks

◇ Produits finis - caoutchouc

Les stocks de caoutchouc à l'usine sont évalués au coût de production. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production déterminées sur la base de la comptabilité analytique. En outre, en ce qui concerne le stock de caoutchouc expédié au port de San-Pedro et qui est en attente d'embarquement à la clôture, les frais de transport entre l'usine et le port sont incorporés dans la valorisation du stock.

Depuis le début de l'exercice 2002, la société a changé de méthode de valorisation concernant le stock de caoutchouc extérieur. La méthode de valorisation des stocks concernés est la suivante :

- *les stocks de caoutchouc PVH sont valorisés selon la méthode du FIFO et les coûts utilisés sont ceux d'APROMAC ;*
- *les stocks de caoutchouc autres origines sont valorisés selon la méthode FIFO, le coût de valorisation est le coût moyen d'achat de la période.*

◇ Matières et fournitures consommables

Les stocks de matières et fournitures consommables sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré qui est recalculé après chaque entrée. Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision à 100 % en fin d'exercice.

1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées en FCFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences entre les soldes réévalués à la clôture et les soldes comptables historiques sont comptabilisées dans les comptes d'écart de conversion au bilan (actif ou passif). Les écarts de conversion actif éventuels qui correspondent à une perte de change latente font l'objet d'une provision pour risques.

Au 31 décembre 2002, les emprunts à long terme comprennent la première tranche d'un emprunt de USD 6.000.000 contracté auprès de l'International Finance Corporation (IFC). Le montant nominal de cet emprunt est exprimé en USD et à la clôture de l'exercice, l'en-cours comptable de l'emprunt est évalué en FCFA sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. La différence entre le solde réévalué et le solde comptable est enregistrée dans les comptes d'écarts de conversion au bilan.

1.7 Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite du personnel

La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
- 0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- 6 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, il a été décidé de ne pas actualiser cette provision sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel, mais seulement à hauteur de 50 % du montant de l'indemnité de retraite pour les agents à plus d'un an de la retraite et à 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite.

Le niveau de la provision sera progressivement ramené à 100 % sur les cinq années à venir.

1.8 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte d'impôts payés d'avance relatifs à certaines charges comprises dans le résultat comptable d'un exercice mais déductibles fiscalement au cours d'exercices ultérieurs et d'impôts à payer sur certains montants qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation des impôts différés ; seul l'impôt exigible au titre de l'exercice courant est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés doivent être mentionnés la rubrique A6 de l'état annexé.

Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.11.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AUX COMPTES DE RÉSULTATS

2.1 Activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits réalisés par la société se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Ventes de marchandises	50	95
Production vendue	17.210	19.887
Travaux services vendus	3	2
Production stockée	470	(30)
Production immobilisée	3.792	5.231
Produits accessoires	221	239
Autres produits	222	464
Chiffre d'affaires et autres produits	21.968	25.888
	=====	=====

- La production vendue de l'exercice est composée à hauteur de FCFA 19.887 millions de ventes de caoutchouc contre FCFA 17.210 millions l'exercice précédent. Le tonnage de caoutchouc vendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002 s'élève à 41.594 tonnes contre 43.467 tonnes l'exercice précédent.
- La production immobilisée se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Investissements agricoles	3.641	5.133
Investissements non agricoles	151	98
Total	3.792	5.231
	=====	=====

2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Immobilisations incorporelles	99	-	-	99
Amortissements cumulés	(77)	(21)	1	(97)
	—	—	—	—

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Terrains	1.452	-	(37)	1.415
Bâtiments	8.587	570	-	9.157
Installations et agencements	859	8	-	867
Matériels	38.626	5.316	(299)	43.643
Matériels de transports	4.329	356	(60)	4.625
Avances et acomptes/immobilisations	-	2.725	-	2.725
Valeurs brutes	53.853	8.975	(396)	62.432
Amortissements cumulés	(22.226)	(2.095)	339	(23.982)
Valeurs nettes	31.627			38.450
	=====			=====

- Le poste « matériels » enregistre également la valeur des plantations d'hévéas et des palmiers qui a été reclassée sous cette rubrique en vue de se conformer au nouveau référentiel comptable en vigueur.
Comme indiqué au paragraphe 1.4, les coûts directs et indirects de création des plantations immatures inscrites dans le poste « matériels » tiennent compte d'une quote-part de frais généraux.
- Les acquisitions d'immobilisations les plus significatives de l'exercice concernent les investissements suivants, exprimés en millions de FCFA :

- Immatures hévéas	551
- Immatures palmiers	3.593
- Matériel de transport	329
- Logements de personnel	136
- La rubrique « avances et comptes sur immobilisations est essentiellement des avances versées au fournisseur Sodimex chargé de la construction de l'huilerie.
- Les diminutions les plus importantes de l'exercice concernent essentiellement des ventes de matériels roulants et, de matériels et outillage.

2.4 Autres immobilisations

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Prêts au personnel	130	-	-	130
Autres prêts et avances diverses	320	40	(49)	311
Titres immobilisés	208	47	(36)	219
Dépôts et cautionnements	45	2.700	-	2.745
Valeurs brutes	703	2.787	(85)	3.405
	===			====

- Le poste « Autres prêts et avances diverses » enregistre l'avance de trésorerie à la société Béréby Finances.

- La hausse des dépôts et cautionnement s'explique par une caution de FCFA 2.700 millions déposée à la BIAO à la demande du fournisseur Sodimex dans le cadre de la construction de l'huilerie. Cette caution a été faite afin de pouvoir obtenir des lignes de crédits documentaires.

2.5 Stocks

Les valeurs comparées des stocks se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Matières premières et autres approvisionnements	778	3.376
Produits fabriqués	2.029	318
Valeurs brutes	2.807	3.694
Provisions pour dépréciation du stock	(344)	(120)
Valeur nette	2.463	3.574
	====	====

Le stock de produits finis est principalement composé de caoutchouc.

La provision pour dépréciation des stocks concerne essentiellement les pièces de rechange et les matières consommables à rotation lente.

2.6 Créances et emplois assimilés

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Fournisseurs, avances versées	179	260
Clients et comptes rattachés	2.751	4.285
Autres créances	3.781	3.790
Valeurs brutes	6.711	8.335
Provision pour dépréciation des clients	(28)	(28)
Provision pour dépréciation des débiteurs douteux	(605)	(605)
Valeurs nettes	6.078	7.702
	====	====

2.6.1 Clients

L'en-cours des crédits clientèle a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Clients	2.751	4.285
Provision pour dépréciation des clients	(28)	(28)
Valeur nette	2.723	4.257
	====	====

Les créances concernent principalement la société SOGESCOL (FCFA 4.296 millions) qui est le seul agent commercial chargé de la commercialisation du caoutchouc produit par la société.

SOGB

2.6.2 Autres créances

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Personnel	20	89
Organismes sociaux	35	35
État, Collectivités publiques	18	27
Débiteurs divers	3.708	3.760
Valeurs brutes	3.781	3.911
Provisions pour dépréciation des débiteurs douteux	(605)	(605)
Valeur nette	3.176	3.306
	=====	=====

- Les débiteurs divers s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Créances détenues sur les organismes sociaux au titre de l'encadrement des plantations villageoises	944	680
Créances diverses sur les planteurs/projet DEG	1.472	1.553
Créances diverses sur les planteurs/projet FISDES	1.105	1.286
Débiteurs divers	187	241
Valeur brute	3.708	3.760
	=====	=====

- Les créances diverses sur les planteurs correspondent aux financements effectués par la société pour la création de plantations villageoises dans le cadre des projets DEG et FISDES.
- La provision pour dépréciation est composée à hauteur de FCFA 444 millions de la créance détenue sur l'État au titre du programme d'installation et de formation des planteurs villageois couvrant la période allant d'octobre 1986 à septembre 1992 et, à hauteur de FCFA 201 millions de créances diverses présentant un risque de non-recouvrement.

2.7 **Fonds propres (hors résultat de l'exercice)**

Les mouvements intervenus sur les fonds propres se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Capital	21.602	-	-	21.602
Réserves	1.776	163	-	1.939
Autres réserves	1.314	489	-	1.803
Report à nouveau	5.223	5	-	5.228
Fonds propres	29.915	657	-	30.572
	=====			=====

SOGB

Les comptes de réserve légale et de report à nouveau ont été mouvementés conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 22 avril 2002 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

2.8 Dettes financières et ressources assimilées

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Emprunts	1.687	5.269
Provisions financières pour risques et charges	1.104	1.452
Valeurs brutes	2.791	6.721
	=====	=====

02.8.1 Emprunts

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Emprunt obligataire	151	-	(151)	-
DLMT IFC	1.489	-	(237)	1.252
Emprunt BIAO	-	4.000	-	4.000
Intérêts courus sur emprunt obligataire	11	-	(11)	-
Dettes diverses	5	-	(5)	-
Intérêts courus sur emprunt IFC	31	17	(31)	17
Total des emprunts	1.687	4.017	(435)	5.269
	=====	=====	=====	=====

- La société a émis au cours de l'exercice 1999 un emprunt obligataire remboursable sur trois ans d'une valeur de FCFA 4.000 millions rémunéré au taux d'intérêt de 7,75 %. Le solde du montant souscrit par les tiers qui s'élevait à cette date à FCFA 151 millions a été entièrement remboursé sur l'exercice.
- Dans le cadre du financement de la culture du palmier à huile, une convention de crédit a été conclue entre la SOGB et l'International Financial Corporation (IFC) pour un montant total de USD 6.000.000. À cet effet, une première tranche de ce financement évaluée à USD 2.000.000, soit l'équivalent en FCFA 1.252 millions, a été obtenue de cet organisme international au cours de l'exercice 2000.
- Dans le cadre de la construction de l'huilerie, un emprunt d'un montant de FCFA 4.000 millions rémunéré au taux de base bancaire (TBB) + 3 %, d'une durée de 9 ans a été octroyé par la BIAO à la SOGB. Cet emprunt sera remboursable en 16 échéances semestrielles.

SOGB

2.8.2 Provisions financières pour risques et charges

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Provisions pour risques divers	300	600	(300)	600
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	767	821	(767)	821
Autres provisions financières pour risques et charges	37	31	(37)	31
Total	1.104	1.452	(1.104)	1.452
	====			====

- Les variations intervenues au niveau de la rubrique « provisions financières pour risques et charges » s'expliquent comme suit, en millions de FCFA :
 - Reprise de FCFA 300 millions relatifs aux risques fiscaux provisionnés, suite au dénouement du litige qui s'est soldé par le paiement d'un montant total de FCFA 710 millions, droits simples et pénalités inclus.
 - Comptabilisation d'une provision pour risques divers de FCFA 600 millions destinés à faire face à d'éventuels risques liés à la situation de guerre que connaît la Côte d'Ivoire. En effet, la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 a profondément perturbé l'environnement économique du pays et de la sous-région, et engendre un risque systémique élevé pour l'ensemble des agents économiques opérant en Côte d'Ivoire.

2.9 Comptes de trésorerie

La situation de la trésorerie se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
ACTIF		
Valeur à encaisser	6	-
Banque	1.751	491
Chèques, virements émis	-	38
Caisse	95	158
Virement de fonds	1	922
Total trésorerie actif	1.853	1.609
Provision pour dépréciation	(17)	(17)
Trésorerie actif (net)	1.836	1.592
PASSIF		
Découverts bancaires	1.197	7.877
Chèques émis	467	1.318
Virement de fonds	20	-
Total trésorerie passive	1.684	9.195
Trésorerie nette	169	(7.586)
	====	=====

2.10 Autres dettes circulantes

Les autres dettes circulantes se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Dettes fiscales	408	388
Dettes sociales	511	564
Autres dettes	4.314	4.313
Risques provisionnés	-	70
Total	5.233	5.335
	=====	=====

- Les dettes sociales se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Rémunérations dues	188	152
Dettes provisionnées/charges du personnel	-	106
Congés payés	222	212
Personnel, avances et acomptes	55	46
Organismes sociaux	46	48
Total	511	564
	=====	=====

- Les autres dettes se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2001	31/12/2002
Associés et groupes	1.029	476
Avances de fonds et intérêts capitalisés DEG	260	341
SOGESCOL et SOCFINCO	12	15
Emprunt organisme international DEG	1.824	1.950
Emprunt organisme international FISDES	1.110	1.289
Créditeurs divers	79	242
Total	4.314	4.313
	=====	=====

- La rubrique « emprunt organisme international DEG et FISDES » concerne les avances de fonds effectuées par la DEG et le FISDES à la SOGB dans le cadre de l'installation et l'équipement des plantes villageoises d'énergie

SOGB

2.11 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée comprend les impôts payés d'avance relatifs aux éléments suivants, en millions de FCFA :

Impôts payés d'avance	31/12/200	31/12/2002		
	1 Impôt	Assiette	Taux	Impôt
Dettes provisionnées :				
⌘ Congés payés	78	212	35 %	74
Provisions pour engagements de retraite	268	821	35 %	287
Total	346	1.033		362
	===	=====		=====

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2002.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

• **Rémunérations des dividendes dus à BEFIN**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré, Boedt Luc et Fulgence Koffy.

Modalités : Les dividendes à verser à BEFIN au titre de l'exercice 2000 et 2001 ont été rémunérés à hauteur de 12,5 % à compter de leur date d'exigibilité. Les intérêts supportés par la SOGB s'élèvent à FCFA 95 millions au titre de l'exercice 2002.

• **Convention d'ouverture de crédit avec la société Béréby Finances**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré, Boedt Luc et Fulgence Koffy.

Nature et objet : Convention d'ouverture de crédit par laquelle la société SOGB consent à la société Béréby Finances un crédit d'un montant maximum de FCFA 300 millions remboursable sur une période de trois ans.

Modalités et rémunération : Le crédit consenti pour une période de trois ans est rémunéré au taux de base bancaire plus 3 %.

Au titre de cette convention, le montant mis à la disposition par la SOGB à la société Béréby Finances s'élève au 31 décembre 2002 à FCFA 320 millions. Les produit d'intérêts comptabilisés par la SOGB au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 44 millions.

SOGB

• **Convention de gestion avec la société SOCFINCO**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri et Vincent Bolloré.

Nature et objet : Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :

- d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique de Bruxelles ;
- d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

Modalités et rémunération : Au titre de la première prestation, la SOCFINCO perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) :

- FCFA 496 millions au titre de la redevance forfaitaire ;
- FCFA 28 millions au titre des facturations spécifiques.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Christian Marmignon
Associé

Le 26 mars 2003

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolutionApprobation des comptes

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture au rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolutionApprobation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolutionAffectation des résultats

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le résultat net de l'exercice qui s'élève à un milliard trois cent cinquante quatre millions deux cent cinquante trois mille trois cent soixante six (1.354 253 366) FCFA comme suit :

A la réserve légale	135 425 337 FCFA
A la réserve libre	406 276 010 FCFA
Le solde au compte report à nouveau soit	812 552 019 FCFA
Total égal au bénéfice net de l'exercice	1 354 253 366 FCFA

Suite à l'affectation au compte report à nouveau de la somme de 812 552 019 FCFA, le solde du compte Report à nouveau qui s'élevait, au 31 décembre 2001, à cinq milliards deux cent vingt-huit millions cent soixante douze mille huit cent quatre vingt cinq (5 228 172 885) FCFA est créditeur de six milliards quarante millions sept cent vingt quatre mille neuf cent quatre (6 040 724 904) FCFA au 31 décembre 2002.

SOGB

Quatrième résolution

Quitus

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.